

Date de dépôt : 19 juin 2013

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour la création d'un musée
agricole à Confignon, sur une parcelle vouée à un déclassement
en zone verte**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 septembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Création d'un musée agricole à Confignon, sur une parcelle vouée à un déclassement en zone verte.

*N.B. 612 signatures
p.a. Jean-Jacques Foex,
26, chemin Sous-le-Clos
1232 Confignon*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La pétition a pour but la création d'un musée pour machines agricoles à Confignon. La mise en œuvre du projet – porté par M. Jean-Jacques Foex – implique la construction d'un hangar en bois, d'une surface de 300 m² environ, sur la parcelle 10963 de Confignon.

Cette parcelle appartient à l'hoirie Foex, dont M. Jean-Jacques Foex est membre. Elle est actuellement en zone agricole mais son déclassement en zone verte est envisagé, car elle se situe sur une pénétrante de verdure d'intérêt cantonal dont la partie nord a fait l'objet récemment d'un concours d'aménagement.

Les représentants des pétitionnaires, à savoir MM. Jean-Jacques Foex et John Dupraz, ont été auditionnés par la commission « environnement et agriculture » du Grand Conseil le 14 juin 2012. On peut en retenir les points suivants :

- le projet est porté par M. Jean-Jacques Foex, retraité, qui se consacre aujourd'hui à sa passion : la rénovation d'anciennes machines agricoles. Le souhait de M. Jean-Jacques Foex est de mettre en valeur le fruit de son labeur à travers la création d'un musée agricole;
- le projet est soutenu par les milieux agricoles (notamment AgriGenève et l'Office de la Promotion des Produits Agricoles de Genève) au motif de la sauvegarde du patrimoine;
- les membres de la commission « environnement et agriculture » du Grand Conseil soutiennent à l'unanimité le projet et demandent un peu de souplesse aux responsables des autorisations de construire, compte tenu du fait que le terrain concerné devrait être bientôt déclassé en zone de verdure.

Le département de l'urbanisme et le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement ont accueilli le projet avec intérêt, car il se situe dans un périmètre adapté; prolongement d'un futur parc urbain et des synergies pourraient se développer avec ce dernier et plus globalement avec l'urbanisation prévue par le Grand Projet Bernex.

Toutefois, ce projet soulève à ce stade quelques problèmes qu'il faudra encore résoudre, à savoir :

- un simple hangar en bois ne peut abriter un musée de machinisme agricole, sachant que l'accueil du public est soumis à de nombreuses contraintes réglementaires, notamment en matière sanitaire, de sécurité et de mobilité :

- le musée nécessitera la création d'un atelier mécanique. Les nuisances sonores et liées aux fumées d'échappement des vieux tracteurs d'une telle installation risquent de ne pas être compatibles avec le voisinage, notamment l'école de Confignon et les immeubles d'habitations projetés dans le secteur;
- la viabilité organisationnelle, économique et de durabilité du projet actuel doit être finalisée au vu des contraintes mentionnées ci-dessus;
- concernant la situation géographique du musée, force est de constater qu'il faudra procéder à un changement de zone avant de déposer une demande d'autorisation de construire pour un bâtiment ouvert au public.

Le projet de musée de M. Jean-Jacques Foex constitue néanmoins un beau projet permettant de concilier la restauration de machines agricoles avec l'intérêt du public toujours plus marqué pour la production agricole et la découverte de produits du terroir. Ce projet devra cependant être davantage étudié et mûri, notamment sous l'angle des thèmes abordés ci-dessus en coordination avec les projets d'aménagement du plan directeur de quartier (PDQ) Bernex Est, intégré au Grand Projet Bernex en cours.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER